



## Compte Rendu de la séance Officielle du Comité Syndical du SISTO du Lundi 2 Juillet 2018 à 20 H 30

L'An Deux Mil Dix-Huit, le Deux Juillet à Vingt Heures Trente.

Les membres du Comité Syndical Intercommunal du Segréen pour le traitement des ordures de la Région de SEGRE se sont réunis à la salle du Club de l'Amitié, Groupe Milon 4 rue de la Roirie à SEGRE sur la convocation individuelle qui leur a été adressée le 28 Juin 2018 par Monsieur BELLIER André et sous sa présidence.

La présente séance de Conseil Syndical fait suite à celle du 27 juin 2018 au cours de laquelle il a été constaté que le quorum n'avait pas été atteint.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment aux dispositions des articles L.2121-10 à L.2121-12, « lorsque le quorum n'est pas atteint, le Conseil Syndical est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum ».

COMMUNES	NOMS Prénoms	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	NOMS Prénoms	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS
<b>Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou</b>								
CHAMBELLAY	Emmanuel de GÉLIS			X	Jacky HAYER			X
CHENILLE- CHAMPTEUSSE	Guy CHESNEAU			X	Dominique LANGLAIS			X
	Cyril COSTE			X	Jean Luc WALLET			X
ERDRE EN ANJOU	Guy DUBRAY		X		Patrice BERTHELOT	X	X	
	Françoise PASSELANDE		X		Karine MARCHAND			X
	Tony AUGEREAU		X		Arnaud MOUSSEAU			X
	Jean Pierre FERRÉ		X					
GREZ NEUVILLE	Frédérique LEHON	X			Francine RICHARD	X		
	Stéphane PERNET		X					
LA JAILLE YVON	Jean Jacques JUTEAU			X	Jean Pierre VAUTHIER			X
LE LION D'ANGERS	Didier FUSELIEZ			X	Michel GUILLOIS			X
	Marc PAULOIN			X	Nooruddine MUHAMMAD			X
	Daniel CHALET		X		Isabelle PRAT			X
MONTREUIL SUR MAINE	Thierry DAILLER	X			Xavier MASSERON			X
SCEAUX D'ANJOU	Dominique HAURILLON			X	Loïc LOCHIN			X
THORIGNE D'ANJOU	Patrick GUILLAUMET			X	Marcel PARE			X

### Communauté de Communes Anjou Bleu Communauté

ANGRIE	Nathalie CHEVILLARD		X		Jean Alain CHEVILLARD		X	
CHAZE SUR ARGOS	Yannick DELAROCHE			X	Marie Thérèse DEROUET		X	
LOIRE	Joseph GAUTIER	X			Albin DE MACEDO		X	
AVIRE	Christian BOULMANT- NOMBALLAIS			X	Bernard DENOUS			X
BOURG D'IRE	Hubert BOULTOUREAU	X			Emmanuel JOLIVEL			X
CHAPELLE/LOUDON	Germain PASSELANDE	X			Ludovic FLOTE			X
CHATELAIS	Danielle VERGEREAU	X			Danielle HEULIN		X	
FERRIERE DE FLEE	André GEORGET	X			Philippe LEMALE	X		
HOTELLERIE DE FLEE	Frédéric CHERBONNIER			X	Marie-Bernadette GROSBOIS			X
LOUVAINES	Dominique PELLUAU			X	Michel COUTINEAU	X		
MARANS	Serge SEJOURNE	X			Loïc BESNIER		X	
MONTGUILLON	Marcel GARNIER			X	Patrick BIANG NZIE			X
NOYANT LA GRAVOYERE	Daniel BROSSIER	X			Bernadette MARTIN		X	

	Geneviève BURET			X			
NYOISEAU	Gabriel OREILLARD			X	Francis SEREX		X
	Anne Cécile THOMAS		X				
STE GEMMES D'ANDIGNE	Thérèse MARSAIS			X	Henri COUE	X	
	Céline PAUMIER			X			
ST MARTIN DU BOIS	André BELLIER	X			Loïc MARSOLLIER		X
ST SAUVEUR DE FLEE	Guillaume COTTIER			X	Yolande BLANCHARD		X
SEGRE	Marc JUBLIN			X	Joseph GALON		X
	Philippe MORICEAU			X	Françoise DENIS-POIZOT		X

M. PERNET a donné pouvoir à Mme RICHARD, M CHALET a donné pouvoir à M. PASSELANDE, Mme MARTIN a donné pouvoir à M. BROSSIER, M MARSOLLIER a donné pouvoir à M. BELLIER.

Monsieur Henri COUE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

- Délégués en exercice : 71
- Nombre de présents : 14

---

## **Préambule**

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 27 juin 2018, le comité syndical a été à nouveau convoqué le lundi 2 juillet à 20 h 30 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

## **Approbation du compte-rendu du 14 mars 2018**

VOTE : POUR = 17 / CONTRE = 0 / ABSTENTION = 1

M. DAILLER souhaiterait que l'ensemble des élus reçoivent le compte rendu avant l'envoi de la convocation pour la prochaine réunion du Comité Syndical.

## **Recrutement Laetitia PINEAU :**

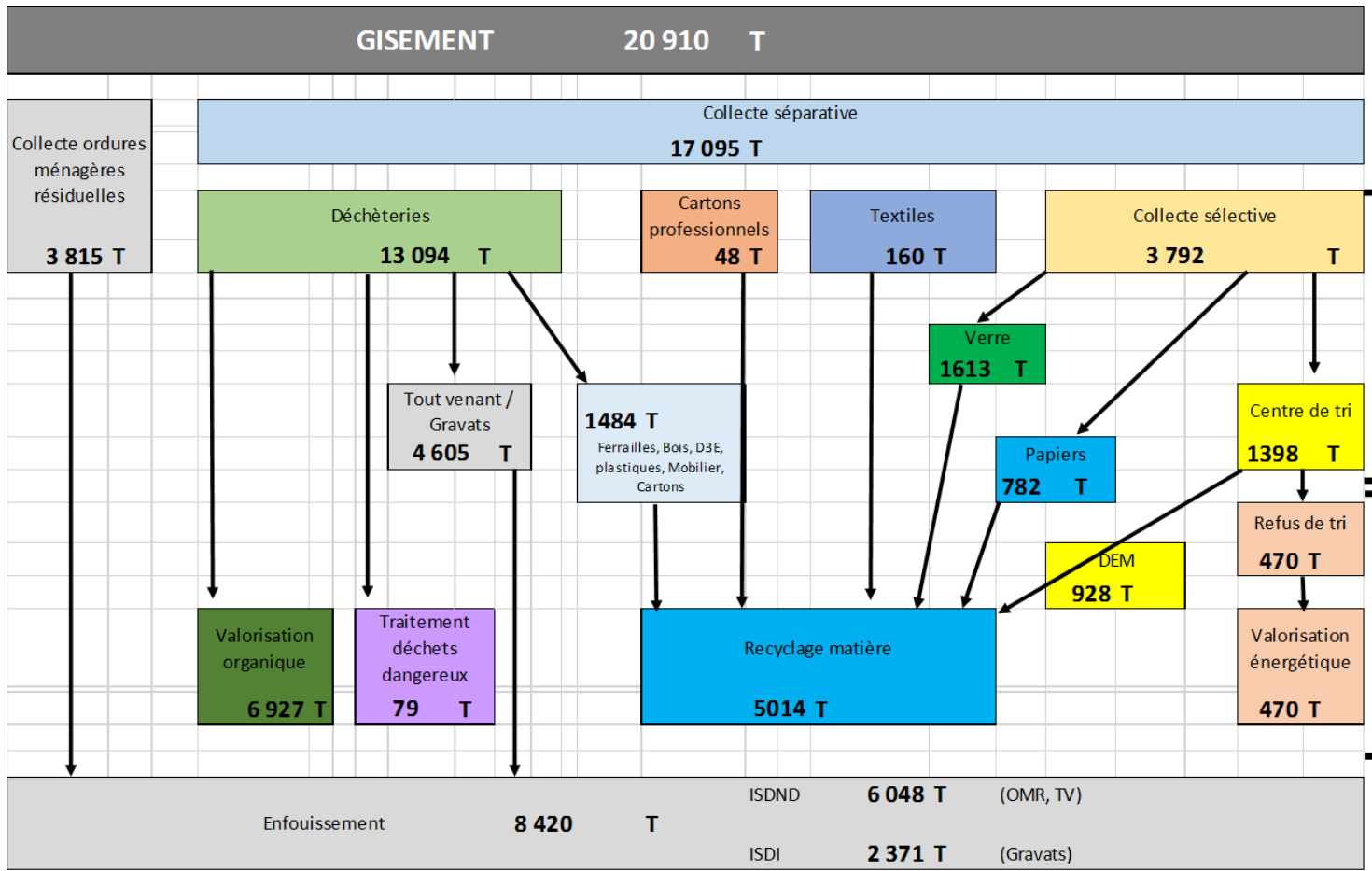
M. le Président propose de réaliser un CDD d'un an à Laetitia dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité.

Le SISTO reprend à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 la gestion des dotations de bacs chez les usagers (prestation faite actuellement par SUEZ). Dans ce cadre le SISTO doit se réorganiser afin que cette prestation soit menée à bien.

VOTE à l'unanimité

## **Rapport annuel SISTO 2017**

Monsieur le Président rapporte le bilan des tonnages :



M. DAILLER propose de rajouter ce schéma dans le document annuel pour l'année prochaine.

M. le Président expose la situation par rapport aux objectifs de la LTECV :

- -10% de DMA en 2020 par rapport à 2010 / Objectif PLPDMA SISTO : Stabilisation
- 30% de stockage de DND en 2020 par rapport à 2010 = Objectif PLPDMA SISTO
- 55% de valorisation matière ou organique en 2020 : Objectif PLPDMA SISTO

Monsieur le Président rapporte le bilan financier :

En Recettes :

<b>Montant global</b>	<b>3 376 937 €</b>	<b>100%</b>
<b>Redevance Incitative</b>	<b>2 463 152 €</b>	<b>73 %</b>
<b>Autres recettes</b>	<b>913 785 €</b>	<b>27 %</b>
<b>Soutiens Eco-organismes, aides publiques</b>	562 863 €	16 %
<b>Recettes de valorisation</b>	227 999 €	7 %
<b>Recette dépôts professionnels en déchèteries</b>	27 873 €	1 %
<b>Autres recettes</b>	95 050 €	3 %

En Dépenses :

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	3 197 938 €
<b>Dépenses d'investissement</b>	269 584 €

Principales prestations rémunérées :

PRESTATAIRES	PRESTATIONS	Rémunération annuelle € HT
SUEZ ENVIRONNEMENT	Pré-collecte (location parc de bacs OMR, nettoyage PAV)	155 199 € HT
SUEZ ENVIRONNEMENT	Collecte des OMR, Emballages, Verres et Papiers	894 370 € HT
SUEZ ENVIRONNEMENT	Tri des Emballages et Papiers, Rechargement du verre	445 337 € HT
SUEZ ENVIRONNEMENT	Traitement des OMR	365 651 € HT
SUEZ ENVIRONNEMENT	Déchèteries	466 624 € HT
ECOSYS	Broyage des Végétaux	22 730 € HT
TRIADIS	Evacuation / Traitement des déchets dangereux	29 529 € HT
MALABEUX	Poussage végétaux	21 615 € HT

M. le Président expose les axes de travail pour 2018

#### Service Administratif déchets

- Facturations : la 1<sup>ère</sup> en avril et la 2<sup>nde</sup> en septembre/octobre 2018,
- Actualisation du règlement de service (collecte et facturation),
- Projet centre de tri public (SIVERT, ALM, SEDNO),
- Renouvellement marché « Collecte » et « Traitement »,
- Nouvel agrément Emballages à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- Etude sur le regroupement des services Déchet du territoire du Nord-Ouest du Maine-et-Loire,
- Mise en place du service de Maintenance / Dotation des bacs

#### Communication

- Édition du Journal du SISTO n°28 et 29,
- Réalisation des divers supports de communication utiles au cours de l'année (guides, affiches de tri, ...),
- Réalisation d'animations scolaires auprès du jeune public,
- Animation et soutien lors des différentes animations locales,
- Actualisation du site internet.

#### Prévention des déchets

Le PLPDMA du SISTO a pour objectifs :

- De stabiliser la production de Déchets Ménagers et Assimilés par habitant (DMA : en kg/hab.) en 2020 par rapport à 2010 ;
- De réduire de 30 % les quantités de déchets admis en installation de stockage (enfouissement) en 2020 par rapport à 2010 ;
- D'augmenter les quantités de déchets faisant l'objet d'une valorisation matière à 55%.

Mise en place du projet de mise à disposition de broyeurs auprès des particuliers pour limiter les apports de déchets verts en déchèteries.

#### Déchèteries

- Travaux de rénovation de la déchèterie du Lion d'Angers,
- Achat du terrain de la déchèterie du Lion d'Angers,
- Petits travaux à la déchèterie de Sainte Gemmes d'Andigné

#### Quai de transfert

- Diagnostic Amiante et désamiantage
- Etude sur l'avenir du site

VOTE à l'unanimité

## **Règlement de service**

Monsieur le Président dit qu'il faut ajouter un point relatif au RGPD (Règlement Général de la Protection des Données personnelles) dans le règlement de service.

La phrase « et respectent les nouvelles mesures imposées par le Règlement Général pour la Protection des Données personnelles (RGPD) en vigueur depuis le 25 mai 2018 » a été ajouté à l'article 23 : Réclamations des usagers et accès aux données du règlement.

VOTE à l'unanimité

## **Convention avec la Communauté de communes du Pays de Craon (CCPC)**

M. le Président rappelle le contexte :

Le SISTO et la CCPC sont chargés de la collecte des déchets ménagers et assimilés de leurs territoires respectifs.

Leurs deux territoires étant limitrophes, certains circuits de collecte se recoupent. Il a donc été décidé entre les deux parties de procéder ponctuellement à des échanges de collecte dans un but de mutualisation et de rationalisation des coûts.

La convention précise que :

Le SISTO s'engage à assurer la collecte en porte à porte des ordures ménagères de l'habitation située au lieu-dit la Haute Potrie sur la commune de St Quentin les Anges, limitrophe de la commune de la Ferrière-de-Flée, et à leur fournir le bac à cet usage d'un volume déterminé en fonction du nombre de personnes composant le foyer.

La collecte du bac des ordures ménagères résiduelles aura lieu 1 fois tous les 15 jours. Le bac sera déposé au bout du chemin de la Haute Potrie.

Remboursement au SISTO :

La CCPC continue de percevoir la TEOM (Taxe d'enlèvement des Ordures ménagères) de la part de l'utilisateur collecté par le SISTO.

Le remboursement du SISTO par la CCPC se fera selon le nombre de levées réalisées par l'utilisateur et sera calculé sur la base :

Nombre de levées année N \* prix unitaire de la levée correspondant au volume du bac mis à disposition pour l'année N.

Pour information, le tarif 2018 d'une levée de bac 80L est de 3,31 € TTC. Ce tarif est révisé annuellement par le Comité Syndical du SISTO.

Le SISTO adressera au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année N+1, une demande de remboursement pour les levées effectuées au cours de l'année N.

VOTE à l'unanimité

## **Convention pour l'Etude territoriale (regroupement service déchet)**

M. le Président expose les conditions de cette convention :

Objet : la définition de l'engagement de chacun des cocontractants

- Les modalités de pilotage et de suivi de l'étude
- Le financement de l'étude
- Le calendrier de l'étude

Etude en 3 étapes :

- Diagnostic et leviers d'optimisation
- Scénarios possibles
- Plan d'action du scénario retenu

Financement : 35 800 € (Bureau d'étude : 24 000 € HT, avocat : 4 000€ TTC, optimisation fiscale de la TVA : 7 800€ TTC)

Demande de Subvention auprès de l'ADEME

Facturation aux communautés de communes en fonction du nombre d'habitants :

- ABC : 8 336€
- Anjou Loir et Sarthe : 6 349€
- VHA : 8 195€
- Loire Layon Aubance : 12 920€

Calendrier :

- Juillet 2018 : Présentation de l'état des lieux
- Septembre 2018 : Validation de l'état des lieux
- Janvier 2019 : Présentation des différents scénarii
- Mars 2019 : Choix du scénario
- Juin 2019 : Présentation du plan d'action du scénario retenu

VOTE à l'unanimité

### **Convention @cte de la Préfecture**

M. le Président rapporte qu'une fois qu'un marché est attribué, les pièces du marché sont envoyées au contrôle de légalité de la préfecture. Aujourd'hui la transmission a lieu en main propre en sous-préfecture.

La préfecture sollicite les collectivités pour, qu'à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2018, tous les transferts des pièces des marchés se fassent en version dématérialisée (comme c'est le cas aujourd'hui pour les délibérations).

Aujourd'hui, une convention existe entre la Préfecture et le SISTO pour l'envoi dématérialisé des actes administratifs (délibérations) via le logiciel de télétransmission @CTES. Il convient de mettre à jour cette convention pour y intégrer les pièces des marchés publics.

VOTE à l'unanimité

### **Convention « Mise à disposition de Broyeur »**

M. le Président expose que le SISTO accompagne ses usagers dans la réduction de leurs déchets. Les déchets verts représentent à eux seuls près de 1/3 de la production totale de déchets sur le territoire du SISTO, soit 195 kg/hab. Afin d'éviter la production de déchets et réduire les quantités produites, ainsi que d'accompagner les particuliers dans la valorisation à domicile de leurs végétaux, la commission Prévention / Communication du SISTO a entrepris une réflexion sur la mise à disposition des broyeurs à végétaux.

Les réunions ont permis de mettre en place le projet d'achat de 2 broyeurs :

- Petit broyeur électrique,
- Broyeur semi-professionnel thermique.

Le principe :

- Le petit broyeur est à la disposition de tous les usagers du territoire au SISTO,
- Le semi-professionnel va être mis à la disposition d'une association dans une commune du territoire. (Châtellais et une association de la commune seraient intéressées pour porter le projet pendant l'année test)

Pour une mise à disposition du broyeur auprès d'une association et des usagers, des conventions sont nécessaires :

- Convention SISTO / Association
- Convention SISTO / Usagers
- Convention Association / Usagers

Il convient donc de valider et délibérer ces conventions avant la mise en place du projet.

VOTE à l'unanimité

### **Régie de recettes : modification de la délibération**

M. le Président présente les conventions pour la mise à disposition du broyeur précisent qu'un chèque de caution sera demandé à l'utilisateur emprunteur.

En cas de casse ou non-retour du broyeur, ce chèque serait encaissé dans la régie de recettes déjà existante du SISTO.

La délibération de la régie de recettes ne prévoit pas cette recette, c'est pourquoi une nouvelle délibération doit être prise pour ajouter ce point.

VOTE à l'unanimité

### **Convention « Corepile »**

M. le Président expose que Corepile est un éco-organisme pour la collecte des piles et accumulateurs portables usagés.

Suite au ré-agrément pour la période 2016/2021, un nouveau contrat a été mis en place pour la reprise gratuite des piles et accumulateurs. Il intègre leur nouvelle obligation concernant la mise en place d'un soutien financier à la communication.

Soutien à la communication : 0,01 €/hab sur toute la durée de l'agrément (01/01/2016 jusqu'au 31/12/2021)  
Dans ce cadre, nous devons signer un nouveau contrat.

VOTE à l'unanimité

### **Achat terrain Déchèterie du Lion d'Angers**

M. le Président propose l'achat du terrain par le SISTO pour un montant de 2,5 € HT/m<sup>2</sup>. Pour la partie «a» de la parcelle AV5 d'une superficie de 18 653 m<sup>2</sup> et la partie «c» de la parcelle AV 51 d'une superficie de 293 m<sup>2</sup>. Soit une superficie totale de 18 946 m<sup>2</sup>.

Montant total : 47 365 € HT.

M. le Président informe qu'un diagnostic amiante sur les enrobés doit être effectué. Dans ce cadre, il propose d'attendre les résultats avant de délibérer sur l'achat. Il propose de reporter ce point au comité syndical du 26 septembre prochain.

### **Statuts SEDNO**

M. le Président rapporte qu'il s'agit de modifier le siège social du SEDNO (statuts actuels : Maison de l'Economie route d'Aviré à Segré) et d'échanger « population totale » par « population municipale ».

Nouveau siège social : 4 rue de la Roirie, 49 500 SEGRE EN ANJOU BLEU

Le Protocole de modification des statuts est le suivant :

- Délibération SEDNO,
- Délibérations EPCI / Syndicats (ABC, SICTOM Loire Béconnais et SISTO),
- Arrêté préfectoral de modification des statuts SEDNO.

VOTE à l'unanimité

### **Informations diverses**

Monsieur le Président énonce les sujets suivants :

#### **A – Vols à la déchèterie de Sainte Gemmes d'Andigné**

Tout le matériel de Christophe a été volé dans son camion (visseuse, meuleuse, échelle...).  
Plusieurs plaintes déposées fin avril et début mai.

#### **B - Article Bulletins municipaux :**

Les articles pour les bulletins municipaux doivent être demandés 2 mois avant afin de s'organiser au mieux au sein du service.

#### **C - Travaux dans les communes :**

Si des travaux dans vos communes ont un impact sur la collecte des OMR, ne pas oublier de prévenir le SISTO.

#### **Calendrier des réunions :**

Comité Syndical : Mercredi 26 septembre 2018 à 20 H 30 – Salle du Club de l'amitié.

-----  
Fin de la réunion 22 H 15  
Le Secrétaire

